

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 novembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

LA TEMPÉRATURE ET LA CONSERVATION DU COMBUSTIBLE

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés me permettront sans doute de rappeler brièvement la déclaration qu'a faite hier le ministre de l'Énergie, surtout en ce qui a trait à la température des immeubles publics. On a jugé que les députés voulaient se conformer à la suggestion du ministre, d'ailleurs ils l'ont approuvée, et que nous pourrions peut-être apporter notre contribution en réduisant la température de l'immeuble. Je crois comprendre que la température des immeubles du Parlement, des bureaux et de la Chambre se maintiendra entre 68 et 70 degrés. On m'apprend qu'elle est maintenant de 70 degrés et qu'elle baisse. Je suis certain que cette température aidera les députés à garder la tête froide, comme d'habitude, et les aidera à garder une froide logique.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR DE L'AFFECTATION DES WAGONS À GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion, appuyée par le député de Crowfoot (M. Horner), dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de la situation grave créée au sein de l'économie et du commerce d'exportation du fait que le blé n'est pas transporté aussi équitablement et aussi rapidement qu'il devrait l'être, les compagnies de chemins de fer préférant transporter des marchandises et des produits qui leur rapportent davantage que le blé et continuant de refuser de mettre en service un nombre raisonnable et équitable de wagons à marchandises.

Pour obtenir une initiative qui serve l'intérêt du céréaliculteur et l'économie canadienne, la Chambre exhorte le gouvernement à présenter immédiatement une mesure législative tendant à nommer un contrôleur de wagons couverts autorisé à contingenter les wagons nécessaires pour le transport du blé et à imposer des peines sévères en

cas de négligence de fournir lesdits wagons, comme l'aura ordonné ledit contrôleur.

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain de reconnaître la motion même, mais je vais demander s'il y a consentement unanime pour que le très honorable député de Prince-Albert la présente aux termes de l'article 43 du Règlement, Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BARRAGE DE GARRISON AU DAKOTA-NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire d'une nécessité pressante, aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme le Canada, au moyen d'une note diplomatique adressée aux États-Unis, leur demande instamment d'établir un moratoire sur tous les futurs ouvrages au projet du Dakota du Nord appelé le projet de dérivation Garrison jusqu'à ce que Ottawa soit assuré «que les droits et les intérêts canadiens ont été pleinement protégés» en vertu du Traité sur les eaux limitrophes, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que la Chambre des communes donne son approbation et accorde son appui de principe à la note diplomatique défendant les droits et les intérêts canadiens visés par le Traité sur les eaux limitrophes, en vue d'éviter la pollution inutile de deux importants réseaux fluviaux canadiens.

M. l'Orateur: Cette motion exige le consentement unanime? La Chambre donne-t-elle ce consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain si c'était oui ou non. Je vais poser la question de nouveau. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je crois avoir entendu des non, mais ils étaient faibles. La présidence se trouve dans une situation difficile. Je vais poser de nouveau la question, et si un député a une objection sérieuse et veut la formuler, je lui donnerai la parole. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Je crois qu'il y a unanimité.